

Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

Axel BILGER-BAVEREL

a suivi avec succès le MODULE 3 : LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

et obtenu le score suivant à l'évaluation : 86 %

Fait le 3 octobre 2024

CNIL